

Les syndicats réclament une baisse du temps de travail pour certains profs

LE RÉSUMÉ

Les **négoiations sectorielles ont débuté** hier dans le secteur de l'enseignement

obligatoire et supérieur.

Les moyens sont limités, même si on sait déjà qu'il y aura au minimum **41 millions**

de budget supplémentaire pour 2017 dans l'enseignement obligatoire, et 56,5 millions pour 2017 et 2018 dans le supérieur.

97,5

millions €

L'enseignement obligatoire et supérieur recevront au minimum pour 2017 et 2018 97,5 millions d'euros.

NATHALIE BAMPIS

Ce ne sont pas des négociations faciles qui se sont ouvertes hier. Les syndicats enseignants, les représentants des pouvoirs organisateurs et les principaux ministres en charge de l'Enseignement et la Promotion sociale (soit Marie-Martine Schyns, Isabelle Simonis, Jean-Claude Marcourt ainsi qu'André Flahaut pour le Budget) se sont vus hier pour donner le coup d'envoi des négociations sectorielles 2017-2018 dans l'Enseignement.

Les syndicats ont élaboré un cahier de revendications commun pour l'enseignement obligatoire. Ils y réclament notamment une diminution du temps de travail pour les membres du personnel qui ont la charge la plus lourde (maternelle par exemple) et pour ceux qui doivent exercer dans plusieurs implantations. Ils demandent également davantage de moyens pour les enseignants débutants, qui seront soumis au contrôle syndical ou encore une amélioration de la concertation sociale.

Du côté de l'enseignement supérieur, les syndicats réclament notamment l'engagement de personnel supplémentaire en raison de la charge de travail accrue suite à l'introduction du Décret paysage.

«Un régime intense de négociations s'annonce ces trois prochains mois», a déclaré le représentant de la CSC-Enseignement, Eugène Ernst. Les discussions risquent en effet d'être compliquées pour plusieurs raisons.

D'abord, à cause du calendrier. Ces négociations s'ouvrent alors que

se finalise le Pacte pour un enseignement d'excellence. Il faudra donc arriver à faire correspondre les revendications des enseignants avec les nouveaux objectifs fixés dans le Pacte. «Certaines questions sont transversales, explique notamment le Segec (la fédération des PO de l'enseignement catholique). Un exemple précis: la revalorisation des barèmes des directions, qui fait à la fois partie des mesures prévues dans le Pacte, mais qui doit se traiter dans les négociations sectorielles.

Pour l'administrateur-délégué du Segec, Etienne Michel, il faudra aussi «articuler de manière cohérente et pertinente les négociations du Pacte avec le rythme des négociations sectorielles bisannuelles». Et sur ce point, on est parti pour une gymnastique qui s'imposera non seulement pour ces négociations-ci, mais pour les négociations à venir également, la concrétisation du Pacte d'excellence devant normalement prendre... une quinzaine d'années.

Moyens limités

L'autre difficulté de ces négociations tient au budget étriqué de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On sait que la FWB accuse toujours un déficit (de 200 millions d'euros précisément). On sait aussi qu'une petite enveloppe a malgré tout été réservée pour l'Enseignement pour 2017: 41 millions. Mais l'attribution des moyens de cette enveloppe est déjà balisée: la moitié pour le Pacte d'excellence, l'autre moitié pour la création de place dans les écoles. Du côté de l'enseignement supérieur (aussi concerné par les négociations), 107,5

millions ont également été dégagés d'ici 2019. Pour les deux années sur lesquelles porte l'accord (2017 et 2018, 56,5 millions sont budgétisés).

Un chouïa de salaire en plus

Les syndicats se disent conscients de ces contraintes. Ils ne réclament pas de grosses revalorisations de salaires. «Nous avons bien compris que les marges budgétaires n'étaient pas très importantes», dit Eugène Ernst au nom de la CSC. Ils réclament malgré tout que la partie forfaitaire du salaire des enseignants soit harmonisée avec celle du reste du secteur public. Ils demandent aussi que certaines corrections barémiques soient faites. Mais on ne parle donc pas de revalorisations salariales générales se chiffrant en pourcent, comme dans le secteur privé (où l'AIP fixe des hausses de salaires de 1% en sus de l'indexation classique).

La troisième difficulté de ces négociations tient au passif des accords sectoriels. C'est un grand classique des accords dans le secteur public. Certains points négociés lors des accords précédents restent souvent en rade, faute de temps (ou de moyens) pour être concrétisés. Le Segec explique notamment que pour le remboursement des frais de transport entre le domicile et le lieu de travail, les pouvoirs organisateurs doivent avancer l'argent. «Et la Fédération Wallonie-Bruxelles a un retard considérable dans le remboursement de ces avances. Une école totalise par exemple une créance de la part de la Fédération de 100.000 euros», dit Etienne Michel.